

Extrait des procès-verbaux du Sénat, jeudi le 10 octobre 1968.

«L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur MacKenzie:»

Que le comité permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et fasse rapport sur les lois actuelles relatives au recensement et à la statistique, et au sujet de l'administration de ces lois, et qu'il recommande toute modification de ces lois et de cette administration qui permette d'établir et d'améliorer le service de recensement et de statistique comme un moyen vital et efficace d'aider à la bonne administration du Canada et au progrès de l'entreprise privée, dans l'intérêt du peuple canadien.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le Greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**